

NOM – PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL – VILLE
Référence Client :
Compteur n°

GRDF
COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ
TSA 85101
27091 EVREUX CEDEX

LRAR n°
Copie au Maire de

A (ville) le (date)

Objet : Mise en demeure
RETRAIT DU COMPTEUR COMMUNICANT «GAZPAR » - POSE FORCÉE ET ILLÉGALE

Madame, Monsieur le représentant légal,

Par lettre Recommandée avec Accusé Réception n° du, je vous ai dûment signifié mon refus ferme et définitif de toute installation de compteur "Gazpar" pour mon domicile.

Malgré ce courrier et mon droit exclusif de refus, j'ai eu la très désagréable surprise de constater que vous aviez installé d'autorité un compteur connecté et communicant dit "Gazpar" pour mon domicile, en date du

Sachez qu'une telle démarche est non seulement indigne d'une entreprise qui se prétend affectée au service public, mais en plus elle est illégale.

Je ne m'attarderai pas sur le mépris que vous manifestez à l'égard des usagers qui paient leurs factures, ou sur la soi-disant relation de confiance que vous souhaitez établir.
Ce faisant, et sur la base des arguments ci-après, **j'exige que vous retiriez dans les meilleurs délais le compteur communicant « Gazpar » que vous m'avez imposé**, contre mon gré, et que vous réinstalliez un **compteur de gaz non communicant**.

En ignorant délibérément ma décision de refus, vous contrevenez à **l'article 432-4 du Code Pénal** qui indique : **« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, d'ordonner ou d'accomplir arbitrairement un acte attentatoire à la liberté individuelle est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende. »**

Ce seul article du Code Pénal devrait suffire à ce que vous accédiez à ma décision et mon droit le plus absolu. Mais si cette loi ne semble pas suffisante pour que vous daigniez vous y soumettre, j'ajouterai les points suivants.

Le compteur dont mon installation de gaz était équipée fonctionnait parfaitement, et de ce fait, il n'y avait aucune nécessité ou urgence à le changer. D'autant que, par ce changement abusif et autoritaire, vous contrevenez aussi à la loi sur l'obsolescence programmée qui interdit de *“réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement”* (Art. 99 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique).

Ce remplacement forcé et abusif était donc inutile et il est fort peu écologique.

Vous ne manquerez pas de prétendre que cette installation est obligatoire et que l'utilisateur ne peut la refuser.

Par souci de transparence et d'honnêteté, il sera plus conforme à la Loi d'énoncer que votre société GRDF n'a pas obligation d'installer ces compteurs, et qu'il n'est indiqué dans aucun document juridique que l'utilisateur a obligation de l'accepter.

Par conséquent, **j'exige que vous retiriez dans les meilleurs délais le compteur communicant «Gazpar »** que vous avez installé pour mon domicile contre ma volonté dûment notifiée, **et que vous le remplaciez par un compteur de gaz non communicant.**

A défaut, je serai contraint d'engager toutes voies de droit propres à la défense de mes intérêts.

Vous devez de ce fait considérer la présente lettre comme valant mise en demeure, avec toutes les conséquences que la loi et les tribunaux accordent à ce type de lettre.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le représentant légal, l'assurance de ma sincère considération.

Nom – Prénom

Signature